

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 25,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	6 d. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 5 lign.	N.-O.	couvert
Midi.	11 d. au-dessus	60 deg.	27 pou. 5 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. 4 min.	0 h.	6 h. 55 min.	Premier quart.	19	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e.
A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
33 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

LYON, 23 avril.

Dans la séance du 21, M. Dupin, président de la commission chargée d'examiner la loi de supplément de dotation pour le duc d'Orléans, a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« La commission propose d'augmenter la dotation de M. le duc d'Orléans à l'occasion de son mariage ; en conséquence, un supplément lui sera payé d'avance et par douzième sur les fonds du trésor... à l'occasion de son mariage. En cas de décès du prince avant son avènement au trône, sa veuve touchera en outre une somme annuelle de 300,000 f. Je propose, attendu la brièveté du rapport qui sera distribué aujourd'hui, de remettre la discussion à demain. »

On veut enlever la loi de supplément de dotation au pas de course ; on veut, et cela est visible, empêcher l'opinion publique de s'éclairer sur sa nature, paralyser les efforts de la presse, si tant est que quelques journaux indépendants aient le loisir de la discuter. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, les motifs qui ont fait repousser l'apanage militent également contre la loi pécuniaire en faveur du duc d'Orléans. Pourquoi la presse de l'opposition dynastique a-t-elle jusqu'à présent gardé le silence ? pourquoi semble-t-elle donner sanction à ce projet ? — Que disait-on pour repousser la loi d'apanage ? Que le domaine privé de la couronne était assez riche pour fournir aux dépenses des enfants du roi. Telle était la base véritable de la discussion. — Comment se fait-il que le Temps, que le Constitutionnel, si violents adversaires du premier projet, se taisent sur l'autre ? comment se fait-il que le Courrier Français ne donne jusqu'à présent aucun avis ? que le Siècle, qui se place comme l'organe de l'opposition de gauche, n'ait pas craint de dire dans son numéro du 18 avril ce qui suit : « Nous ne parlerons pas de la demande en supplément de dotation pour le prince héréditaire, demande parfaitement légale en elle-même, facile à justifier quant au fond, et convenablement présentée quant à la forme. »

La demande est parfaitement légale quant au fond, dit-on ; mais elle est absolument semblable à celle de l'apanage. — A la vérité, au lieu de demander au pays des propriétés territoriales, on demande des inscriptions de rentes ; au lieu de fixer le chiffre de la demande, on laisse aux chambres la faculté de le déterminer. — La France ne sera-t-elle pas moins grevée de nouvelles charges ? — Ajoutez au million déjà octroyé au duc d'Orléans un autre million, et vous l'aurez obéré bien plus encore que si vous donniez tous les biens demandés pour son frère.

Le commerce a-t-il repris son activité depuis que M. de Montalivet est aux affaires ? Nos malheureux ouvriers sont-ils occupés ? — Eh ! non, la position est toujours la même. Enfin, qu'a-t-on fait pour Lyon ? quelles sommes le gouvernement a-t-il accordées pour venir au secours de la seconde ville de France ? Songe-t-il seulement que notre industrie est menacée dans son avenir, et que nos meilleurs ouvriers émigrent ?

L'opposition, qui n'a mission que de songer aux intérêts du peuple, après quelques efforts, s'arrête devant une nouvelle loi intempestive et impopulaire s'il en fut. Disons plus, elle lui donne par l'organe de ses journaux une sanction prématurée. Rappelons lui, du moins, qu'elle n'est pas plus légale que la loi d'apanage.

C'est en vertu de l'art. 20 de la loi de 1832 sur la liste civile (titre II) qu'on la présente. Cet article est ainsi conçu :
« L'héritier de la couronne, prince royal, recevra, sur les fonds du trésor, une somme annuelle d'un million. Cette somme sera augmentée s'il y a lieu, et par une loi spéciale, lorsqu'il se mariera. Cette somme sera aussi payée par avance et par douzième... »

Que porte l'article 21 de la même loi ?
« EN CAS D'INSUFFISANCE du domaine privé, les dotations des fils aînés du roi et des princesses ses filles seront réglées ultérieurement par des lois spéciales. »

Quelle différence trouve-t-on dans ces deux textes ? — Ainsi, dans l'art. 22, on dit que le million du prince royal sera augmenté s'il y a lieu, et, dans l'art. 21, que les dotations des princes seront réglées ultérieurement en cas d'insuffisance du domaine privé. N'est-ce pas la même pensée qui a dicté ces deux articles ? Par ces mots : s'il y a lieu, le législateur n'a-t-il pas exprimé d'une manière claire que le supplément ne pourrait être accordé que dans le cas où il y aurait insuffisance de la part du domaine privé ?

Comment se fait-il que le Siècle n'ait pas compris la parité qui existe entre les deux dispositions et par suite entre les deux projets ? — Ainsi, tout se réduit maintenant, pour obtenir sans examen des sommes immenses, à faire les demandes dans certaines formes et à dire : Donnez, mais sans ajouter : Nous voulons tant. — Ce n'est là qu'une question de forme pure et simple ; au fond la demande n'est ni plus ni moins pécuniaire, et le vote de la chambre ne sera ni plus ni moins onéreux pour le trésor. — Pour nous, du moins, nous ne préterons pas les mains à de pareilles jongleries.

On s'est occupé dans les bureaux de la chambre de l'examen du projet de dotation du duc d'Orléans et du choix des commissaires. Dans plusieurs on ne s'est occupé que du chiffre,

sans s'inquiéter de l'opportunité. Le chiffre a varié d'un million à 1,500,000 fr. en sus du million accordé par l'article 23 de la loi constitutive de la liste civile. Dans quelques autres bureaux, on a examiné le fond de la question. M. Anguis est à peu près le seul du 1^{er} bureau qui se soit opposé à un supplément de dotation ; il a rappelé que dans les cours du Nord les princes sont loin de jouir d'un revenu d'un million. MM. Mathieu de La Redorte, Bignon (de la Loire-Inférieure), Saglio et de Schonen ont trouvé que la dotation du prince était trop restreinte et qu'il fallait l'augmenter d'un million ou de 1,500,000 fr.

Une discussion très-intéressante s'est élevée dans le 2^e bureau entre M. Lherbette et M. Sauzet, au sujet de la quotité du douaire. Celui-ci voyait, dans le changement et bien entendu l'élévation du chiffre fixé sur le contrat, un moyen de constater le droit qu'a la chambre d'intervenir dans toute question financière. M. Lherbette a répondu que ce droit n'avait pas besoin d'être constaté, surtout de cette manière, et que, dans les dispositions où se trouve la couronne de faire des demandes d'argent en faveur des princes, il fallait prendre garde de leur donner au-delà de ce qu'on sollicite pour eux.

Dans le 4^e bureau, M. Piscatory a proposé d'adopter le domaine de Rambouillet à la dotation du prince royal. Cette proposition a été appuyée par plusieurs doctrinaires. Dans le 5^e bureau, M. Lacrosse a trouvé que porter pour l'avenir la dotation du prince à deux millions, c'était revenir à ce qui avait été proposé en 1832 par la commission d'alors et faire largement les choses. Mais MM. Barada, Turkeim, Jacques Lefèvre et Salvandy ont été pour que la dotation fut élevée à 2,500,000 fr. ; le général Sebastiani a pensé qu'on ne pouvait voter moins de 3 millions.

M. Garnier-Pagès a inutilement montré beaucoup de tact et d'esprit pour développer dans le 8^e bureau qu'une dotation trop élevée ne servirait qu'à établir dans le gouvernement deux cours rivales, son opinion n'a pas prévalu. Dans le 9^e bureau, M. Dupin aîné est venu avec beaucoup de documents de la liste civile pour établir que si le roi mourait maintenant, la liste civile serait au-dessous de ses affaires.

Voici la composition de la commission :
1^{er} bureau, MM. de Schonen ; 2^e, d'Harcourt ; 3^e, Odier ; 4^e, Cunin-Gridaine ; 5^e, Jacques Lefèvre ; 6^e, Vivien ; 7^e, Gaillard-Kerbertin ; 8^e, Amilhou ; 9^e, Dupin aîné.

A quatre heures, M. Dupin a quitté le fauteuil, et les membres de la commission s'étant réunis dans son cabinet, la commission s'est aussitôt constituée. M. Dupin a été nommé président. La commission a voulu terminer immédiatement et sans désespérer ses travaux. Le rapport sera lu demain à la séance.

Les deux principales propositions qui avaient été faites dans les bureaux, pour un million ou quinze cent mille fr. d'augmentation, se sont reproduites au sein de la commission. Le premier chiffre a été adopté par la majorité. La dotation du prince royal sera donc portée à deux millions ; un million comptant est en outre accordé à la princesse à titre d'épingles.

La commission se flatte d'enlever demain un vote d'enthousiasme et d'écarter toute espèce d'opposition.
(Courrier Français.)

Il nous a été versé aujourd'hui dans nos bureaux la somme de 115 f., montant d'une souscription ouverte en faveur des ouvriers sans travail, par MM. les ouvriers et manœuvres de la fabrique de faïence de M. Chapeaux-Reval, quai Pierre-Seize, n° 69.

La souscription ouverte à Nantua en faveur des ouvriers lyonnais s'élève à 519 fr. 50 c.
Espérons que d'autres villes suivront cet exemple.

La commission chargée de présider aux apprêts du bal qui doit être donné le 29 au profit des ouvriers, n'a rien négligé pour que ce bal soit digne de sa noble destination.

Toute la salle sera éclatante de lumière ; deux cents becs de gaz, simulant des bougies et groupés en girandoles à chaque colonne des premières et des secondes loges, projeteront, indépendamment du lustre de la salle et des lustres qui éclaireront la scène, une masse de lumière dont l'effet ne peut manquer d'être prodigieux. L'orchestre, qui sera dirigé par M. Cherblanc jeune, se composera de soixante exécutants, pris parmi nos artistes les plus habiles, et donnera pour la première fois, aux Lyonnais, une juste idée de l'effet des concerts de Musard.

Le comité de l'exposition, de son côté, a déjà pris toutes les mesures nécessaires pour que l'exposition de tableaux qui va bientôt s'ouvrir offre un puissant intérêt à la curiosité du public. On espère, comme on l'a déjà annoncé, obtenir de M. Paturle les Pêcheurs de l'Adriatique de Léopold Robert, peut-être aussi le Décaméron de Winterhalter. Parmi les tableaux déjà reçus qui fixeront le plus l'attention, on peut citer la Re traite de Moscou de Charlet. Ce tableau, arrivé depuis quelques jours, a été mis par M. le maire à la disposition des membres du comité.

L'ouverture de l'exposition est toujours arrêtée pour le 10 mai prochain. On dit que le prix d'entrée est déjà fixé comme il suit : 1 fr. le lundi, le mardi, le mercredi, le samedi ; 50 c. le jeudi, et 25 centimes seulement le dimanche.

Le comité des concerts a arrêté qu'un grand concert militaire serait donné, le premier dimanche du mois de mai, dans la cour du Palais-Saint-Pierre ; toutes les compagnies de musique des régiments d'infanterie de la garnison, au nombre de cinq, se réuniront aux musiciens des deux régiments d'artillerie, pour former un orchestre-monstre, composé de plus de deux cents exécutants. — Jamais rien de semblable n'aura été entendu à Lyon. — Huit ou dix mille personnes pourront être admises dans les galeries, et, certes ! les auditeurs ne manqueront pas, car le prix d'entrée sera à la portée de toutes les bourses, étant fixé à 1 fr. pour les galeries inférieures, et 2 fr. pour celles du premier étage.

Les travaux d'élargissement du pont de la Guillotière se poursuivent avec activité. Déjà les massifs en pierre de taille, sur lesquels doivent s'appuyer les arcs en fonte qui supporte-

ront les trottoirs latéraux, sont construits sur plusieurs piles, et les cintres en charpente ont été placés sous la première arche de la rive droite qui doit être démolie et reconstruite à un niveau inférieur.

On s'occupe aussi de l'établissement de la passerelle en bois qui doit remplacer le pont de pierre, pour le passage des piétons, pendant le temps que durera la reconstruction des trois dernières arches qui doivent, comme on sait, être démolies et abaissées pour adoucir la rampe de ce côté.

La société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, a décidé qu'il y aurait, au jardin des plantes, une exposition publique et gratuite de produits et d'instruments d'horticulture, à la suite de laquelle la société distribuera des prix et médailles aux horticulteurs qui auront exposé les plantes ou les fleurs les plus remarquables. L'exposition aura lieu les 1^{er}, 2, et 3 juin prochain ; le programme en sera publié très-incessamment.

Vendredi 12 mai 1857, à 1 heure, il sera procédé, en l'une des salles de la préfecture, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter, 1^o pour la rectification de la traverse d'Anse, route royale n° 6, dont la dépense s'élève à 22,497 fr. 15 c., non compris une somme de 1,502 fr. 85 c. à valoir pour ouvrages imprévus ; 2^o pour l'ouverture de la partie de la route royale n° 86, comprise entre Ste-Colombe et la limite du département de la Loire, dont la dépense s'élève à 191,272 fr. 48 c., non compris une somme de 8,727 fr. 52 c. à valoir pour ouvrages imprévus.

Les devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés à la 2^e division de la préfecture, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, et au bureau de l'ingénieur en chef.

EXTRAIT DU PROSPECTUS DES THÉÂTRES DE LYON.

GRAND-THÉÂTRE.

GRAND OPÉRA, OPÉRA COMIQUE ET TRADUCTIONS.
MM. Siran, premier ténor en chef ; Chevalier, premier ténor léger ; Fouchet, premier et deuxième ténor ; Chemelser, deuxième et troisième ténor ; Jules Lesbros, baryton ; Durbec, première basse ; Padrés, première et fortes secondes ; Hugué fils, chef des comparses ; Jules Lambert, forte seconde basse et premières ; Gagnon, deuxième basse ; André et Lecerf, ténors et comiques ; Buycet, grandes utilités ; Jules, Christol et Trouillard, troisièmes et quatrièmes basses ; Laborde, Flachet et Louis Esse, coryphées-ténors ; Edmond Chalon, rôles de convenance.

Mmes Toméoni, première chanteuse en chef ; Raymond, première chanteuse ; Boverly, jeune première chanteuse ; Perron, jeune seconde chanteuse ; Desvignes, deuxième forte chanteuse et duègne ; Chevalier, rôles de convenance ; Pauline, coryphée.

Mlle Chevalier, rôles d'enfants.
Vingt choristes hommes et seize choristes femmes.

COMÉDIE ET DRAME.

MM. Ernest, premiers rôles jeunes et forts jeunes premiers ; Victor Fannollier, jeunes premiers ; Chemelser, deuxièmes amoureux ; Edouard Haquette, premiers rôles marqués et grands pères nobles ; Jules Lambert, pères nobles ; Constant, premiers comiques ; Cossard, financiers ; Gagnon, paysans et financiers ; Germain, troisièmes rôles ; Lecerf et Vizenanti jeune, seconds comiques ; Buycet, grandes utilités ; Squels et Edmond, utilités, rôles de convenance ; Mathelon et Esse, accessoires.

Mmes Debrière, premiers rôles ; Joly-Dematty, jeunes premières et jeunes premiers rôles ; Cossard et Fouchet, jeunes premières et ingénuités ; Perron, secondes et troisièmes amoureuses ; Clairanson, soubrettes ; Desvignes, caractères et mères nobles ; Chevalier, deuxièmes caractères et rôles de convenance ; Pauline, utilités.
Mlle Chevalier, rôles d'enfants.

BALLET.

MM. Bartholomin, maître de ballets en chef et rôles mimes ; Bergeron, second maître de ballets ; Rousset, premier danseur noble et demi-caractère ; Murat, premier danseur demi-caractère ; Lerouge, second danseur ; Berthier, danseur comique ; Revilly, rôles mimes.

Mmes Ambroisine Siran, première danseuse et première mime en chef ; E. Doujon, première danseuse noble et demi-caractère ; Mélanie Duval, seconde danseuse et première ; Flore, rôles mimes et à baguette ; Louise et Tonine Montassu, troisièmes danseuses et coryphées.
Seize figurants danseurs et seize figurantes danseuses.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

DRAME ET VAUDEVILLE.

MM. Alexandre, premiers rôles, jeunes premiers rôles et forts jeunes premiers en chef ; Rousseau, jeunes premiers ; Dermé, deuxièmes amoureux et premiers ; Montaland, deuxièmes et troisièmes amoureux ; Rambert, premiers rôles marqués et pères nobles ; Breton, premier comique en chef ; Ambroise, premiers comiques ; Barqui, premiers et jeunes comiques ; Céli-court, premiers comiques, financiers et caricatures ; Auguste et Janny, seconds comiques ; Hamilton, troisièmes rôles ; Félix, seconds pères ; Legaigneur, troisièmes amoureux, rôles de convenance ; Tonny et Larue, utilités ; Moine, chef de comparses.

Mmes Joly, jeunes premières et jeunes premiers rôles ; Faivre, premiers rôles et mères nobles ; Marie, jeunes premières et fortes secondes ; Amy, fortes secondes amoureuses et premières, rôles travestis ; Augustine, secondes et troisièmes amoureuses ; Buycet, secondes amoureuses ; Herguez, paysannes et soubrettes ; Brunet, duègnes et mères nobles ; Legaigneur, caractères et mères nobles ; Elisa, grandes utilités ; Blanchard et Annette, utilités.

CHŒURS.

Dix hommes, dix femmes.

Nous lisons dans le Fanal du Commerce :

Un de nos abonnés nous écrit pour nous faire part de son étonnement de n'avoir pas vu figurer sur la liste de la commission des concerts que l'on va organiser pour les pauvres, les noms de MM. Alday, artistes toujours si zélés quand il s'agit de secourir le malheur, et qui notamment, l'année dernière, ont donné pour le dépôt de mendicité un concert qui a produit 1,800 fr. Nous ignorons par qui et comment a été organisée cette commission, où nous voyons figurer les noms également honorables de MM. Hainl, Cherblanc et Baumann, qu'on est toujours sûr de trouver aussi quand il s'agit d'une bonne action, et nous regrettons, comme notre correspondant, de ne pas voir figurer MM. Alday sur cette liste. Il nous semble même que pour éviter tout soupçon de partialité pour les uns ou d'expulsion pour les autres, il eût été plus simple de ne désigner que M. Hainl, l'habile chef d'orchestre du Grand-Théâtre, et de faire par lui un appel secondaire à tous les artistes de Lyon. Nous sommes convaincus que MM. Alday, a

qui l'on n'a sans doute pas parlé, l'auraient été des premiers à se faire inscrire pour une bonne œuvre à ajouter à celles que les pauvres leur doivent déjà.

Un magnifique bateau à vapeur, le *Prince Guillaume*, nouvellement construit par l'administration de la navigation par bateaux à vapeur sur le Rhin, vient de faire son premier trajet de Cologne à Strasbourg. Il est arrivé dans l'après-midi de dimanche, pavoisé aux couleurs de la France, de la Prusse et de Bade. Le manque d'eau ne lui a point permis de pousser jusqu'au petit pont du Rhin, où viennent d'ordinaire les bateaux à vapeur; il a été forcé de s'arrêter cette fois au grand pont du Rhin.

Ce bateau, beaucoup plus grand que celui qui a fait le service jusqu'ici, est d'une construction des plus élégantes et surpasse en beauté tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Le pavillon et le grand salon sont décorés avec une rare richesse. La marche de ce nouveau bateau est aussi plus rapide que celle du bateau qui fait aujourd'hui le service concurrentiel avec lui. Ses machines de haute et basse pression sont construites d'après un nouveau système.

Il est à désirer que le projet d'établir un canal de jonction entre l'Elle et le Rhin reçoive bientôt son exécution, et que la ville de Strasbourg puisse jouir des avantages que lui promet cette communication plus suivie entre elle et les autres villes rhénanes. Les bateaux du Rhin pourraient alors entrer dans Strasbourg même, y emmener les voyageurs et les marchandises, et notre cité redeviendrait ainsi ce qu'elle a été dans les siècles antérieurs, un des centres principaux de la grande navigation du Rhin.

Le *Prince Guillaume* accomplit en ce moment son second voyage; il sera rendu vendredi, à deux heures, au grand pont du Rhin, où les personnes qui voudront l'examiner de près pourront le voir.

Ajoutons que M. Nussbaum, le capitaine de ce bateau, est un de nos compatriotes, qui a su se concilier l'estime et la confiance de l'administration. (Courrier du Bas-Rhin.)

Plus nous avançons vers l'été avec l'almanach et moins nous voyons apparaître le soleil et la chaleur. La neige couvre nos hautes montagnes comme dans l'hiver. Cette intempérie est générale. Tous les journaux de département ne font mention que de neiges et de glaces venant surprendre les cultivateurs et tromper leurs espérances; et plusieurs hirondelles, messagères du printemps, sont mortes de froid.

Des personnes très-âgées ont dit ne pas se souvenir d'avoir vu un hiver aussi long-temps depuis 1785. Cette année, si mémorable par sa maussaderie, fut très-bonne en vins et en blés, mauvaise en fruits et en fourrages. (Courrier de l'Ain.)

M. LACAVE-LAPLAGNE.

Le journal *la France* publie sur ce nouvel homme d'état la notice biographique suivante :

M. Lacave-Laplagne est gendre de feu M. Tarrille, ancien tribun, et neveu de feu M. Barris, président de chambre à la cour de cassation.

Il a été élève de l'école polytechnique, officier du génie, et en 1815, il était dans les rangs de l'armée de la Loire.

Après le licenciement de cette armée, il quitta la carrière militaire, se voua à l'étude des lois, et en 1820, Louis XVIII, auquel il disait s'être rattaché, le nomma substitut près le tribunal d'Étampes (Seine-et-Oise), et, en 1821, conseiller-référendaire de deuxième classe près la cour des comptes.

En 1828, Charles X le promut au titre de conseiller-référendaire de première classe près la même cour.

A la suite de la révolution de juillet, M. Lacave-Laplagne fut nommé officier dans la légion d'artillerie de la garde nationale de Paris, légion qui fut licenciée plus tard à cause de ses opinions républicaines.

En 1832, Louis-Philippe le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur, et en 1832, conseiller-maire de la cour des comptes.

Il y a deux ans, il a été élu député de l'arrondissement de Mirande (Gers), qui précédemment était représenté par M. Thiers.

A la suite de son rapport sur la réduction des rentes, rapport fait l'année dernière, M. Lacave-Laplagne a été nommé, sur la proposition de M. Duchâtel, dont il prend la place aujourd'hui, officier de la Légion-d'Honneur.

Enfin, M. Molé vient de lui faire donner le ministère des finances, et il est à remarquer qu'il était également porté sur la liste de M. Guizot.

Ainsi, M. Lacave-Laplagne doit : 1^o à Napoléon, son brevet d'officier; 2^o à Louis XVIII, deux places; 3^o à Charles X, une place; 4^o au gouvernement de juillet, deux croix, une place et un ministère.

Nous portons pour mémoire les deux nominations d'officier de la garde nationale et de député. Cette dernière est pourtant quelque chose, puisqu'elle a conduit M. Lacave-Laplagne au portefeuille et au frac doré.

A la bonne heure, au moins, comme disait Potier dans le *Solliciteur*, voilà un gaillard qui sait faire son chemin; que les gouvernements croient, peu lui importe: il reste toujours dans l'antichambre, certain que le palais ne demeurera pas vide, et le nouvel entrant le trouve tout porté pour lui faire les honneurs de l'appartement.

On espère que M. Lacave-Laplagne ne s'en tiendra pas là, et que le ministère sera pour lui le marche-pied de la pairie, et la candidature à un nouvel avancement dans la Légion-d'Honneur. Quant à ses parents, M. Lacave-Laplagne a toujours trop bien réglé ses intérêts pour oublier les leurs, et nul doute qu'il ne les empile à la cour des comptes ou aux finances, sans préjudice des autres ministères, s'ils se sont partagés les diverses carrières de l'administration. Et puis on mettra tout naturellement sur sa tombe, quand il mourra, l'épithète de rigueur: « Il fut bon père, bon époux, bon parent, bon citoyen et intègre administrateur ! »

Faits Divers.

Nous avons entretenu nos lecteurs des troubles qui ont éclaté à Clamecy. Nous trouvons aujourd'hui dans l'*Echo de la Nièvre* un arrêté du préfet qui suspend la garde nationale de Clamecy, comme s'étant refusée à la répression de l'émeute. Un considérant de M. le préfet porte formellement qu'à la requête de l'autorité supérieure, toute la garde nationale avait fait défaut, moins le chef de bataillon, quatre officiers et un garde national.

— L'ancien gérant de la *Tribune*, M. Lionne, vient de

succomber à une affection de poitrine dont le germe s'était développé rapidement dans la longue captivité que M. Lionne a subie pour les condamnations dont ce journal a été accablé. Trois ans de prison et de souffrance ont détruit la santé de M. Lionne sans ébranler son courage et sa résolution. M. Lionne était père de famille; il laisse une veuve et une fille sans fortune.

— On lit dans la *Gazette de Marseille* :

La préfecture a reçu, le 18 avril, l'ordonnance royale qui réorganise l'administration municipale de Marseille.

M. Consolat est maintenu dans les fonctions de maire (en attendant une préfecture); les adjoints sont MM. Marius Massot, Erasme Castinel, Dunoyer, Marc Fraissinet, Xaxier Richard, Loubon, Donnadiou et Lagarde. On assure toutefois que M. Marius Massot n'accepte pas.

— Les escadrons du 1^{er} régiment de lanciers qui ont été dirigés sur Clamecy, le 12 de ce mois, à l'occasion des troubles qui ont éclaté dans cette ville, seront de retour à Moulins le 30 avril.

— On se rappelle le duel qui a eu lieu à Saint-Petersbourg entre le poète Alexandre Puchkin, favori de l'empereur, et le lieutenant du régiment des chevaliers-gardes, baron de Heekeren. Le poète Puchkin est mort des suites de sa blessure, et par jugement d'un conseil de guerre, son adversaire sera dégradé, privé de la noblesse russe qui lui avait été conférée et réduit à servir comme simple soldat.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 21 avril. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

M. Thiers a la parole: Il n'est pas vrai qu'il y ait toujours eu à l'occasion de l'Afrique deux systèmes en présence, l'un par la guerre, l'autre par la paix; l'un agissant par la force, l'autre par la prudence. Pour moi, j'aurais préféré le second. La question n'est pas là; la seule chose à faire, en Afrique, c'est de gouverner. Je ne suis pas de ceux qui veulent étendre nos possessions jusqu'à l'Atlas; je ne suis pas partisan d'une occupation illimitée. Voici ce que le cabinet du 22 février voulait en Afrique. Si l'Europe nous en croyait, elle aurait de nous une opinion déplorable; rétablissons donc la vérité sur les affaires d'Afrique. Le système suivi n'est pas la guerre, pas la paix: c'est la guerre mal faite, et cela, non pas par la faute des généraux, par la faute de tout le monde. Nous avons manqué de résolution et de précision en Afrique; le gouvernement a voulu une œuvre très-difficile, et cela par des moyens insuffisants: là est la faute. Après 1830, le gouvernement a eu de graves soucis dans l'intérieur; il ne pouvait donc porter toute sa sollicitude sur l'Afrique. Ainsi donc, difficulté immense à l'intérieur, et par suite impossibilité de transporter en Afrique toutes les ressources nécessaires.

Quand j'ai été nommé président du conseil, je me suis regardé comme directement responsable de nos opérations en Afrique, et j'ai compris qu'il fallait ou l'abandonner ou y consacrer de grandes ressources.

Je supplie donc aujourd'hui la chambre d'y regarder sérieusement et de ne rien faire à demi, ou, sans cela, tous les ans, cette discussion se renouvellera.

Voyons ce qu'on devait faire en Afrique. Mais avant, revenons en peu de mots sur ce système que j'appelais celui de la guerre mal faite. Nous étions entrés à Oran; nous étions en paix avec Abd-el-Kader. Bientôt il voulut avoir le monopole du commerce, et il voulut déplacer nos tribus alliées. Le général Trézel, brave et digne militaire, voulut les secourir, et un engagement eut lieu; de là l'affaire de la Tafna. De même pour Mascara, pour Tlemcen. Pour se maintenir il fallait donc secourir nos alliés. Tous ces événements se sont donc enchaînés.

Or, voilà ce que j'appelle la guerre mal faite, et voici pourquoi: c'est que les ressources n'étaient pas suffisantes, c'est que le gouvernement n'était pas assez décidé; car, pour ces expéditions, il fallait au moins 45,000 hommes. Toute l'histoire de l'Afrique est là: la guerre d'Alger mal faite a détruit tout ce que nous pouvions faire; elle a aliéné les amis, exaspéré les ennemis; de plus, elle n'a appelé que les mauvais spéculateurs en Afrique. La guerre mal faite, c'est la source de l'injustice, de la violence, du découragement; elle perd les plus grandes renommées, elle arrête les mauvaises passions, elle perd la discipline de l'armée.

Strasbourg m'a prouvé le dévouement de l'armée, la fidélité des soldats; mais ce n'est pas le sentiment de la légalité qui manque dans l'armée, c'est le sentiment de la hiérarchie dans les entreprises malheureuses: il y a toujours des dissentiments entre les officiers, là est la perte de la discipline; le seul moyen de vider ces différends, c'est un conseil de guerre. La guerre mal faite a tous les inconvénients à la fois. Si nous ne voulons pas dépenser tout notre argent en Afrique, il faut y faire une guerre sérieuse, avec toutes ses ressources.

Revenons au système du 22 février. La guerre était engagée sur tous les points, il fallait la faire prompte et énergique; pour cela il fallait aller à Alger, à Oran et à Constantine; il fallait amener Abd-el-Kader à capituler. Achmet-Bey avait réussi à nuire à notre commerce; il fallait donc le soumettre, il fallait donc traiter avec Achmet-Bey ou mettre un bey à sa place.

Quant à l'expédition, je n'avais cessé de dire qu'il fallait toutes les ressources nécessaires en troupes, en artillerie et en munitions. Voilà comme je comprenais cette campagne. J'aurais dit: S'il faut 10,000 hommes de plus, il faut les donner.

Trois responsabilités ont figuré dans cette expédition, celle du 22 février, celle du 6 septembre, qui ont voulu, celle du maréchal qui a exécuté. Le 22 février voulait une chose raisonnable avec les moyens nécessaires, il voulait faire sérieusement les choses, il voulait des résultats assurés. J'ai rempli mon devoir, je complète ma tâche en suppliant la chambre de ne rien faire à demi. (Agitation.)

M. Piscatory: Nous n'avons pas par cette discussion donné un déplorable spectacle à l'Europe; nous avons donné un grand exemple du gouvernement représentatif. Je ne veux parler que de l'avenir de l'Afrique; oublions le passé.

Il faut se retourner vers l'Europe. Je ne crois pas aux réclamations des puissances de l'Europe, celles de la Porte sont nulles; mais il faut penser à une guerre possible. En temps de paix, nous sommes libres de faire toutes les conquêtes en Afrique; mais en temps de guerre il faut rappeler nos soldats. Or, en ce cas, Oran devient un point fort important, très-facile à soutenir; pour cela, il faut seulement fortifier Oran: donc, il y a là justification des reproches d'abandonner l'Afrique. C'est par notre consolidation à Oran, par nos bienfaits, que nous amènerons les Arabes à nous. Or, dans ce cas, Abd-el-Kader serait-il un chef bien dangereux? Il ne trouverait plus

d'appui parmi les siens. Mon opinion est qu'il faut se restreindre à Alger et à Oran.

Voilà le système que nous devons adopter. Pour suivre le système contraire, il faudrait avoir devant soi cinquante ans pour se consolider, pour asseoir notre domination. Or, qui peut répondre des événements qui se passeront en cinquante ans? Et d'ici là le moindre événement peut venir compromettre et perdre tout le fruit de ce que nous aurons fait. Que pouvons nous garder, augmenter les fortifications, établir des casernes salubres, inspirer de la confiance aux naturels du pays; mais il ne faut jamais perdre de vue la guerre qui pourrait survenir, car, dans ce cas, comment laisser en Afrique 43,000 hommes?

Cour des Pairs.

ATTENTAT DU 27 DÉCEMBRE 1836.

MEUNIER, LAVAUX ET LACAZE.
1^{re} audience. — 21 avril 1837.

La disposition de la salle a subi quelques modifications. L'hémicycle, qui est ordinairement occupé par le fauteuil du président, est séparé de la salle par une cloison et changé en tribune. Nous y remarquons M. le général Dubourg. Comme dans les procès précédents, les tribunes ne sont pas ouvertes aux dames. Sous la tribune improvisée s'étend le banc réservé aux accusés et aux gardes chargés de veiller sur eux.

A midi, MM. Delangle, bâtonnier de l'ordre des avocats et défenseur de Meunier, Chaix-d'Est-Ange, défenseur de Lavaux, et Ledru-Rollin, défenseur de Lacaze, sont introduits.

A midi dix minutes, on annonce la cour. Les accusés sont introduits presque en même temps. Ils sont accompagnés chacun d'un gardien de prison, qui se place derrière eux. A droite et à gauche des gardes municipaux.

Meunier est vêtu d'une redingote bleue à collet de velours, avec cravate et gilet noir, sans linge apparent. Il a le nez démesurément large au-dessus des narines, les cheveux bas plantés et noirs, la figure étroite par le bas, les pommettes saillantes.

Lavaux a la figure allongée et maigre, l'air distingué. Il est vêtu d'un habit noir.

Lacaze a la figure commune, le nez épaté. Il est vêtu d'un redingote verte.

Les témoins se pressent dans le couloir de droite. On remarque parmi eux quatre ou cinq femmes.

Le bureau du ministère public est occupé par MM. Franc-Carré, procureur-général, Plougoulin, premier avocat-général, et Eug. Persil, substitut, tous trois en robes rouges.

M. le président procède à l'interrogatoire des accusés sur leurs noms, prénoms et qualités. Lacaze répond à ces questions avec un accent méridional très-prononcé.

Meunier est âgé de 23 ans, Lavaux de 27, Lacaze de 22. On remarque qu'il n'y a de pièces de conviction ni sur le bureau du président ni sur celui du ministère public.

Après l'appel nominal, M. l'archiviste Cauchy donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation.

On procède ensuite à l'appel des témoins, qui se retirent ensuite dans une salle spéciale.

M. le président interroge les accusés Meunier, Lavaux et Lacaze.

D. N'est-ce pas vous qui, le 27 décembre, avez tiré sur le roi Meunier: Oui, monsieur.

D. Où vous étiez-vous procuré le pistolet? — R. Je l'avais pris chez Lavaux en son absence, ainsi qu'une poire à poudre. J'avais la balle depuis long-temps.

Le pistolet est présenté à Meunier qui le reconnaît. D. Quel motif vous a porté à commettre ce crime? — R. Ma haine contre la famille d'Orléans, que j'avais puisée dans le *Réformateur* et autres journaux.

Meunier reproduit les circonstances du tirage au sort qui aurait eu lieu entre lui, Lavaux et Lacaze, en décembre 1836.

D. N'avez-vous pas eu d'autres inspirations que la lecture des journaux? — R. Non, monsieur.

D. Comment croyez-vous que la mort du roi eût amené la délivrance des détenus politiques? — R. En amenant un changement de gouvernement.

D. Quel était le gouvernement que vous présumiez devoir succéder à celui-ci? — R. Républicain.

D. N'avez-vous pas déjà taché d'approcher le roi? — R. Oui, en juin, j'étais sorti avec un couteau pour faire le coup. Je n'étais pas alors chez Lavaux, de chez qui j'étais sorti depuis plusieurs jours.

D. N'avez-vous pas alors quitté Lavaux exprès pour exciter moins de soupçons? — R. Non, pas alors.

D. Lavaux a-t-il été informé de ce fait? — R. Je ne sais.

D. Est-il possible qu'il l'ait ignoré? — Cela est impossible.

D. Lavaux vous a-t-il rappelé l'obligation à vous imposée par le sort de tuer le roi? — R. Oui, en octobre, un jour que nous étions ensemble aux Variétés, c'est alors qu'il me donna le conseil de démarquer mon linge; j'étais chez lui depuis peu. Vers le 10 septembre, Lavaux me fit demander de rentrer chez lui, en me proposant de me faire voyager; car je ne serais pas rentré chez lui comme simple commis.

D. Lavaux ne vous a-t-il pas mené au tir? — R. Oui, monsieur, en avril ou mai. Il cherchait à exciter mon adresse. J'y suis allé une fois avec Gérardot, une autre fois avec le fils de M. Barré.

D. Lavaux vous a-t-il fait comprendre que l'habileté qu'il voulait vous faire acquérir vous servirait pour le forfait que vous deviez commettre? — R. Non, monsieur: c'est moi qui ai pensé cela.

D. Lavaux vous a-t-il répété plusieurs fois les excitations à commettre votre crime? — R. Quatre ou cinq fois seulement.

D. Connaissez-vous le motif des absences fréquentes de Lavaux? — R. Non, monsieur.

D. Connaissez-vous quelques détenus politiques? — R. Non, monsieur.

D. En connaissait-il? — R. Je ne sais.

D. Pourquoy avez-vous quitté la maison de Lavaux avant le crime? — Pour une cause insignifiante.

D. Avez-vous alors l'idée qu'en vous séparant de lui vous le compromettiez pas? — R. Oui, monsieur.

Meunier rend compte de sa journée du dimanche. Il nie avoir fait ce jour-là un déjeuner extraordinaire, ce qui est rapporté par plusieurs témoins. Le lundi matin il s'est couché et a dormi jusqu'au mardi matin.

D. Vous avez pu dormir si longuement avec la pensée d'un crime dans la tête? — R. Oui, mais il y avait deux nuits que je n'avais dormi.

D. Est-il vrai que le samedi matin vous ayez eu frayeur de votre crime et que vous ayez voulu vous empoisonner? — R. Oui, si alors j'avais eu un pistolet, je me serais tué.

D. Comment dans de telles dispositions avez-vous pu donner suite à votre projet? — R. On l'a dit déjà, quand j'ai pressé une chose je la tiens; si j'avais dit que je me jetterais dans le feu, je m'y serais jeté.

D. Vous avez parlé, après votre arrestation, de l'existence d'une société qui avait pour but la mort du roi, que vous étiez le numéro 2, qu'après vous le numéro 3 ferait le coup que vous aviez manqué. — R. Oui, un garde municipal me dit : On dit que vous êtes quarante pour assassiner le roi. — Oui, mais ce n'est pas moi le numéro 2. — Oui. A tout ce que cet homme disait, je lui répondais : Oui, sans savoir ce que je disais. Je n'appartenais à aucune société. J'avais voulu dans le temps faire partie de la société des Droits de l'Homme, mais cela n'a pas eu de suite.

D. Mais votre nom figure au nombre des membres de la société des Familles? — R. Il y a à Paris bien plus d'un Meunier. Pour moi je n'ai jamais appartenu à aucune société.

D. Avez-vous su que Lavaux ou Lacaze appartinssent à quelque société secrète? — R. Non, monsieur.

D. Quand vous avez écrit à Lacaze que vous ne changeriez jamais, cela était-il relatif à l'exécution du projet concerté entre vous? — R. Non, monsieur, en aucune manière.

On passe à l'interrogatoire de Lavaux.

D. Avez-vous parlé politique à Meunier? — R. Jamais je n'ai eu d'opinion politique, et par conséquent rien à dire à ce sujet.

D. Lui avez-vous parlé du désir de changer le sort des détenus politiques? — R. Je n'en ai jamais connu.

D. N'avez-vous pas en 1836, lors de l'inventaire de Barré, tiré au sort avec Lacaze et Meunier, pour savoir qui assassinerait le roi? — R. Non. Il y a eu quelquefois tirage au sort entre Lacaze et Meunier pour savoir qui aurait ma part de soupe; Meunier ne connaissait alors Lacaze que depuis trois semaines, et je doute qu'alors ils eussent pu concerter une affaire politique.

D. Avez-vous à diverses occasions engagé Meunier à exécuter l'obligation de tuer le roi? — R. Jamais, monsieur. Meunier, interrogé, ne peut dire si, lors du tirage, ce fut lui ou un autre qui fit la proposition de tuer le roi.

M. le président demande à Lavaux s'il n'a parlé du tirage à personne.

Lavaux: Non, monsieur; je ne pouvais parler du tirage, puisqu'il n'avait pas eu lieu.

D. Pas même à Mlle Barré? — R. Non, monsieur.

D. Meunier prétend que vous l'avez engagé plusieurs fois à persister dans le dessein de tuer le roi. — R. Jamais.

D. N'avez-vous pas fait des démarches auprès de Meunier pour le faire revenir dans votre magasin? — R. Ce n'est pas moi qui ai demandé à Meunier de rentrer dans mon magasin; c'est lui, Meunier, au contraire, qui désirait rentrer chez moi.

D. N'avez-vous pas conduit Meunier au tir, à Belleville? — R. Oui, monsieur.

D. Meunier prétend qu'à plusieurs reprises vous lui avez assuré la main en lui indiquant la manière de se servir d'un pistolet. Vous avez entendu Meunier dire comment il comprenait cette action de votre part. — R. Nous passions devant un tir et nous y sommes entrés par occasion.

Interrogé sur la circonstance de la sortie des Variétés et de propositions faites par lui à Meunier, Lavaux nie ce propos. Ce soir-là il fit une orgie avec quelques amis à l'estaminet Ventadour.

Meunier, interrogé, dit que cette orgie eut lieu en effet, mais antérieurement à la circonstance qu'il a mentionnée et au propos qu'il soutient avoir été tenu par Lavaux.

D. Lavaux, il est bien difficile que vous n'avez pas eu connaissance des paroles que Meunier a prononcées lors d'une crise nerveuse qu'il eut chez vous. — R. Je n'ai jamais entendu parler de cette crise ni des paroles que Meunier aurait prononcées.

D. Cependant vos ouvriers étaient présents à cette crise et ont rapporté les paroles mêmes en plein café. — R. Je n'ai rien su.

D. Il est étonnant que vous ignoriez cette circonstance. Ne la niez-vous pas parce que vous craignez de donner de l'importance aux paroles prononcées par Meunier dans son délire: Philippe, si tu as des comptes à régler avec quelqu'un, dépêche-toi, car je suis sorti de l'enfer pour le tuer... Où est mon poignard? Je sais bien que je serai guillotiné, mais cela m'est égal.

— R. Non, monsieur.

D. N'auriez-vous pas su que Meunier un jour avait attendu le roi pour le tuer sur la route de Neuilly? — R. Non, monsieur.

D. Avez-vous su que ce jour-là il était sorti avec un couteau de sellier? — R. Non, monsieur.

D. Lorsque vous avez reçu votre billet de garde qui vous désignait pour faire partie de l'escorte du roi, n'avez-vous pas dit à Meunier: Tu le vois, c'est pour le 27 l'ouverture des chambres? — R. Meunier en impose en disant cela.

D. Vous faisiez partie de l'escorte du roi; par conséquent, vous étiez à portée de voir l'homme qui avait tiré sur le roi. Vous avez même dit ce jour-là, en rentrant chez vous, que l'homme que l'on avait arrêté avait la figure toute bleue; il est donc étonnant que vous n'avez pas reconnu Meunier. — R. Je n'ai cependant pas reconnu Meunier.

D. Vous avez été plus loin, et vous avez ajouté que vous aviez vu arrêter l'homme qui avait fait le coup, par un gardien des Toileries que vous aviez connu à son uniforme bleu: cela demande quelque attention; il est étonnant que vous n'iez cela maintenant. Le sieur Doche, le soir de l'attentat, avant qu'aucun journal n'eût révélé le nom et la qualité de l'assassin, vous ayant dit qu'il était bien malheureux qu'on eût tiré sur le roi, vous lui auriez répondu que l'assassin était connu, que c'était un ouvrier de chez M. Lavaux. — R. Je ne me souviens nullement de cela; je n'ai pas reconnu Meunier.

M. le président procède à l'interrogatoire de Lacaze.

D. Accusé Lacaze, levez-vous. Vous avez été employé chez Barré? — R. Oui, monsieur, pendant 6 mois.

D. Vous avez travaillé à l'inventaire de Barré avec Meunier et Lavaux? — R. Oui, monsieur.

D. Pendant la durée de cet inventaire, n'avez-vous pas parlé politique? — R. Jamais; nous parlions de choses indifférentes.

D. Vous n'avez jamais parlé de Fieschi et de ses complices? — R. Non, monsieur.

D. Vous n'avez jamais, entre vous, témoigné de sympathie pour les détenus politiques? — R. Jamais.

D. N'avez-vous pas fait entre vous un tirage au sort? — R. Je ne me rappelle pas que nous ayons jamais tiré au sort; mais, si nous l'avons fait, ce n'a pu être que pour savoir à qui appartenait un morceau de pain ou de thon mariné.

D. Vous étiez lié intimement avec Meunier? — R. J'étais lié avec lui comme on est lié entre commis du même magasin.

D. Cependant, avant de commettre son crime, Meunier vous fit une espèce de legs consistant en trois ouvrages sur lesquels il écrivit ces mots: *Donné à Lacaze par Meunier. Paris, le 25 décembre 1836.* — R. J'ignorais le don que Meunier m'avait fait.

D. Vous n'avez jamais fait partie d'associations politiques? — R. Jamais.

D. Vous étiez cependant intimement lié avec des personnes connues pour faire partie de ces sortes d'associations? — R. J'ignorais que ces personnes en fussent membres.

Meunier vous écrivit une lettre dans laquelle se trouvaient ces mots: *Je ne changerai jamais.* Quel sens avez-vous attaché à ces mots? — R. Je croyais qu'il voulait dire qu'il resterait

toujours ivrogne. Si M. le président voulait donner lecture de cette lettre, la cour apprécierait.

M. le président fait lire cette lettre par un huissier; la voici textuellement :

« Mon cher Lacaze, jamais je ne changerai, et je profite de l'occasion de la poste pour te faire parvenir, comme à mon ordinaire, ce petit brouillon de papier tout long. J'aurais bien des choses à te dire de nouveau. Lamy n'est plus épiciier. Il est encore so ti, nous ne savons ce qu'il fait. Je crois cependant qu'il est dans un couvent de nonnes; nous ne le voyons plus du tout, cependant je crois qu'il est guéri. Nous n'avons remis la lettre que le 21 au soir. Nous avons trouvé madame son épouse peu bien portante; elle est restée assez long-temps malade, et elle a encore bien mauvaise mine. En attendant le plaisir de te revoir.

» MEUNIER.

» Il est dix heures, nous allons nous souler à ta santé.»

Tribunaux.

— On lit dans le *Droit* :

On s'est élevé à toutes les époques contre les irrégularités de la procédure devant les conseils de préfecture; mais dans aucune affaire l'abus n'a été poussé aussi loin que dans celle du sieur Bonjour, plaidée samedi dernier au conseil-d'état par M^e Garnier.

Le conseil de préfecture du Puy-de-Dôme a condamné le sieur Bonjour à détruire des travaux considérables et à une amende, sans l'avoir appelé à se défendre, sans lui avoir notifié ni procès-verbal de contravention, ni citation. Ensuite, l'administration a fait détruire tous ces travaux sans avoir signifié l'arrêté de condamnation, bien qu'il eût accordé un délai de quinze jours à partir de cette signification pour son exécution.

M^e Garnier a insisté avec force sur la nécessité de réprimer ce qu'il a appelé des actes de violence. Il a soutenu que, d'après les règles du droit commun, toute la procédure était nulle, parce qu'aucun jugement ne peut être prononcé qu'après citation devant le tribunal compétent, et qu'un jugement même valable ne peut être exécuté qu'après signification, surtout lorsqu'il accorde un délai.

Nous rendrons compte de la décision qui interviendra.

— Hier, un jeune avocat désigné d'office par le conseil de l'ordre pour plaider dans l'intérêt d'un pauvre apprenti en discussion avec son maître, apprend par hasard que l'affaire vient d'être jugée contre lui. Il s'étonne, car l'adversaire avait posé ses conclusions à l'audience même, et aux termes de l'art. 78 du code de procédure, huit jours sont en ce cas accordés pour préparer la réponse. On avait cependant dit vrai. L'avocat se présente, ses réclamations ne sont pas écoutées. « *Il y a jugement, lui répond M. le président; toutes les affaires seraient jugées au premier appel, que cela n'en vaudrait que mieux.* »

Où, aurait-on pu lui dire, quand elles sont bien jugées, c'est-à-dire, jugées sur les explications contradictoires des plaideurs, et sans violation des formes protectrices déterminées par la loi. Autrement, c'est un grand mal, si surtout celui qui perd est trop pauvre pour se pourvoir.

Nous signalons cet exemple d'un abus trop fréquent avec d'autant plus de peine, que le vice-président dont il s'agit est connu par la loyauté de son caractère. Le public apprécie certainement la promptitude en affaires de justice; mais il sait aussi qu'il n'y a pas de bonne justice possible si le juge n'entend les deux parties, et si le respect de la loi, la patience et la circonspection ne sont par lui placés au premier rang parmi ses devoirs.

Les décisions à la turque sont toujours mal accueillies.

VARIETES.

LES ATELIERS FRANÇAIS AU XVII^e SIÈCLE.

Les premiers hommes, vêtus et nourris par l'heureux climat des régions où ils étaient nés, durent d'abord se construire des retraites contre les bêtes féroces qu'ils entendaient rugir autour d'eux.

Bientôt ils durent porter quelques meubles dans leurs habitations.

Devenus de plus en plus nombreux, ils durent passer dans les régions septentrionales; ils durent se vêtir.

Dans ces régions, le froid dut aussi les forcer à se chauffer; Les longues nuits, à s'éclairer;

Le défaut de fruits, à s'approprier de nouveaux aliments, à les préparer.

Après les repas des festins, ils durent, avec les restes, se faire des osselets, des dés, d'autres instruments de jeu.

Dans leurs jolives assemblées, ils durent chanter, se faire des instruments de musique.

Dans leurs disputes, leurs querelles, ils durent s'armer, se faire des armes, ou du moins perfectionner celles qu'ils s'étaient faites pour la chasse.

La diversité des régions qu'ils habitaient dut nécessiter les échanges, ou le commerce, qui dut nécessiter les transports et les voitures, qui durent nécessiter aussi la monnaie.

Enfin, ils durent éprouver les besoins de l'esprit, les besoins de se communiquer les pensées, les besoins de la parole, les besoins de se la transmettre, les besoins de l'écriture, des livres.

La maçonnerie. — Ainsi je commencerai par les maisons, par leur construction.

Un Espagnol a d'abord quelque peine à s'accoutumer à l'air épais de Paris. Dans le commencement du séjour que j'y ai fait, j'allais souvent à la campagne.

Un jour, en me promenant sur les hauteurs de Fresnes, je me trouvai au milieu d'un atelier de maçons dont le chef me surprit par son intelligence, son activité et par la précision de ses ordres: Cette pierre est mûre, disait-il à un maçon; celle-là ne l'est pas; celle-ci, disait-il à un autre, a les dimensions fixées par les ordonnances (1); celle-là ne les a pas. Mon ami, disait-il encore à un autre, le roi a voulu que les briques eussent telle longueur, telle largeur, telle épaisseur: il faut obéir au roi.

Au risque d'être accueilli comme un importun, je me hasardai à aborder cet homme; je voulus savoir et je lui demandai de quoi était composé le ciment que ses ouvriers mettaient entre les pierres: De fer, de charbon, de résine, d'huile et de graisse, me répondit-il avec beaucoup de politesse. Je lui fis une seconde question sur la composition des pierres fondues, à laquelle il répondit avec la même politesse. Nous liâmes conversation et je reconnus que celui que je prenais pour le chef d'atelier était le propriétaire.

Voilà ce que c'est que d'être le maître, lui dis-je; il n'y a dans votre maison pierre qui ne soit posée à votre fantaisie.

(1) Ordonnance du 21 novembre 1577 sur le fait de la police, art. maçon-tuil.ers.

— Sans doute, mais vous ne savez pas combien il m'en coûte; maintenant on paie :

La journée d'un maçon,	» liv. 10 sous.
Celle d'un maçon limousin,	» 7
Celle d'un manoeuvre,	» 5
Le millier de briques,	12 »
La toise de pierres de taille posée,	85 »

Toutefois, je prends patience quand me je rappelle que le siècle actuel a dédoublé les murailles du siècle dernier, qui avait dédoublé celles du siècle précédent, et qu'il m'en aurait coûté le double au quinzième siècle et le triple au quatorzième.

Ce bon propriétaire paraissait ne pas se lasser encore de moi. Nous tournions autour de ses constructions: En France, me dit-il, la mode des bâtiments offre des changements tout aussi frappants que celle des habits. Plus de lugubres tours! des pavillons larges et gracieux; plus de vilains escaliers à vis! des escaliers doux, à repos, à montées droites (2). On ne voit plus maintenant que les caves et les premiers étages; maintenant, les portes intérieures, raisonnablement exhaussées, ne brisent plus la tête de ceux qui par distraction ne la baissent pas dans tous les appartements.

Beaucoup de longues et larges ouvertures, beaucoup de lumière, beaucoup d'air.

La charpente. — Comment trouvez-vous mes charpentes? me demanda ensuite ce propriétaire. — Très-belles, très-hardies. — Eh bien! les pièces n'ont pas plus de deux pieds de long, et cependant, par leur disposition, leur agencement, elles sont aussi solides que les forts chevrons, les fortes poutres; c'est un prodige d'invention et de perfection dû à notre Deulorme.

La couverture. — Voyez, continua-t-il, avec quel goût on place maintenant les sculptures, et avec quelles précautions nouvelles on les préserve contre l'intempérie des saisons par un enduit transparent. Quel agréable effet que celui des faitiers en plomb avec leurs ornements dorés qui terminent si heureusement les sommités des toits! Actuellement, une belle maison neuve semble, par l'harmonie de ses divers matériaux, par l'ajustement de ses diverses parties, avoir été tirée d'un grand moule. Je félicitai ce propriétaire du plaisir toujours croissant que son bâtiment lui donnait, et je le saluai.

La menuiserie. — Etait-ce lundi ou mardi qu'une personne me dit chez moi: Allez donc voir le nouvel hôtel du banquier en cour de Rome, tout Paris y va. J'y allai: véritablement, j'y trouvai beaucoup de monde. On admirait principalement la menuiserie, et, certes, ce n'était pas sans raison. Moi qui avais vu les plus belles menuiseries de France: les stalles des Jacobins de Troyes, si artistement travaillées; les sièges du chœur de la cathédrale de Clermont, sortis de la main de Gilbert Chippart, qui ne leur cèdent guère; ceux de la cathédrale d'Auch, où un seul accoudeur porte toute une grande armée rangée en bataille; moi qui avais vu les magnifiques lambris des appartements de Henri II, ceux du Louvre, si ingénieusement faits qu'ils se démontent, se remontent, se plient, se déplient, peut ainsi dire, comme une tenture de tapisserie, je ne pouvais me lasser de voir, de revoir, d'examiner, de considérer ces beaux parquets à compartiments de bois de chêne, jaspés d'autres bois de plusieurs couleurs; ces belles boiseries à arabesques, à filets si déliés, si purs; ces beaux plafonds à rinceaux, à caissons, à culs de lampe, sculptés, peints, dorés. Cependant, à mon avis, tout était surpassé par les alcoves à rameaux, à feuillages, à grillages, à chiffres, non à chiffres de banquiers, mais à chiffres d'amoureux, placés au milieu des emblèmes les plus tendres (3), que tout le monde circulait admirait: c'était un grand chœur de louanges en l'honneur de la menuiserie actuelle.

La métallurgie. — Ce matin, je suis retourné à l'hôtel du banquier, et c'était un bien plus grand chœur en l'honneur de la serrurerie; il est vrai que le jour était superbe et très-propre à la faire briller. Bientôt les admirateurs se sont mis à disputer sur la qualité et le pays de ces fers, dont l'éclat éblouissait les yeux; bientôt un homme aux poings calleux et noirs, à la moustache brûlée, après avoir long-temps parlé contre tous les autres et en même temps que tous les autres, est parvenu à se faire écouter et à parler seul. — Ah! s'est-il écrié d'un ton ironique, je n'y entends rien, moi! je ne suis pas forgeron! je n'ai pas vu extraire, fondre, forger le fer! je n'ai pas été aux mines de Bourgogne! Quelqu'un ici y a-t-il été? Qu'il dise, je l'en prie, qu'on ne porte pas dans le four la matière minérale; qu'il dise aussi qu'on ne la couvre pas de castine ou terre ferrugineuse, qu'on ne la recouvre pas de charbon, qu'ensuite on n'allume pas le feu et que l'activité n'en est pas entretenue par un gros soufflet toujours en mouvement; qu'il dise que lorsque la matière est en fusion parfaite, on ne l'écumé pas, on ne la purifie pas; qu'il dise qu'on ne la laisse pas un peu cailler, et qu'enfin, avant qu'elle soit refroidie, on ne la coupe pas en gueuses, ou longues pièces de quinze, dix-huit cents livres façonnées en lingots, en barres par le lourd marteau du moulin (4). Peut-être, a-t-il continué sur le même ton, n'ai-je pas vu non plus les ateliers, les forges de Bourgogne et autres, où de grands forgerons, couverts d'un grand masque, tenant de grandes pelles, de grandes pincettes, de grands marteaux, de grandes cisailles, ressemblent, au milieu de la réverbération de ces grandes fournaies, à de grands démons travaillant dans un grand enfer.

Cet homme, voyant qu'on l'écoutait avec attention, a poursuivi ainsi: Mes amis, je puis vous assurer que la différence des fers ne provient pas seulement de la différence des mines, mais qu'elle provient encore de la différence des fontes. Par exemple, voulez-vous avoir du fer dur, fondez-le avec du marbre ou fondez-le avec un feu de bois dur. Voulez-vous avoir du fer doux, fondez-le avec du sable ou fondez-le à un feu de bois doux. La diversité des fers, a-t-il ajouté, provient encore des trempes, telles que la trempe à l'huile, la trempe au vinaigre, au vin blanc, à l'eau de tartre, à l'eau de vert de gris, à l'eau de sel commun, à l'eau de raifort, à l'eau de rosée.

Cet homme continuait depuis long-temps à parler lorsqu'un autre homme, placé à côté de moi, s'en est allé en disant entre ses dents: Oh! pour cela, il n'y entend rien. Je me suis dit aussi entre les miennes que celui qui s'en allait était plus habile. Je l'ai suivi, et sous prétexte d'avoir affaire dans la même direction, je l'ai joint: N'est-ce pas, lui ai-je demandé, que ce forgeron connaît mieux le fer que l'acier? — Vraiment, oui, m'a-t-il répondu, car il sait fort bien que le meilleur fer est celui de Bourgogne, au-dessous duquel est celui de Nivernais, de Périgord, de Normandie; il ne sait pas que le meilleur acier est celui de Hongrie, au-dessous duquel est celui d'Es-

(2) Grand nombre de bâtiments, d'escaliers de la fin du seizième siècle, subsistent.

(3) Il reste encore beaucoup de ces emblèmes, de ces chiffres dans les maisons royales, dans les châteaux et chez les marchands de curiosités à Paris.

(4) La pyrotechnie, par Biringuccio, Paris, 1572, sch. 6, minière du fer.

pagne, de Piémont, d'Allemagne, de France, où l'on en fait dans le Nivernais et le Limousin: car, s'il sait aussi que le quintal de minerai rend quarante-cinq livres de fer, il ne sait pas non plus combien gagne, combien perd le fer en devenant acier par la stratification avec du charbon et de la chaux, combien gagne, combien perd l'acier à l'épuration ou à la trempe.

Monsieur, ajouta cet homme, je vois avec peine qu'en France on ne veut pas apprendre la métallurgie. Ah! que ne suis-je capitaine-général des mines! je trouverais dans notre Normandie, notre Languedoc une partie du plomb, de l'étain que nous n'achetons pas moins cher; je trouverais dans nos différentes montagnes de l'argent, de l'or, et vous n'ignorez pas que l'extraction, la fusion de ces métaux sont à peu près les mêmes que celles du fer, et vous n'ignorez pas non plus que les dernières opérations épuratoires, par lesquelles l'argent n'est aujourd'hui que de l'argent, l'or que de l'or, sont connues de tout le monde.

Mais, me direz-vous, prenez garde.
La livre de fer ne valant que six deniers,
La livre de cuivre que trois sous,
La livre d'étain que quatre sous,
La livre d'argent que trente-sept francs dix sous,
La livre d'or que quatre cent quarante-quatre francs,
Il serait possible que le produit des mines fut inférieur aux frais de l'exploitation.

Ah! vous répondrai-je, n'est-ce donc rien que d'agrandir nos ateliers souterrains, que d'agrandir de domaine de nos arts? Aussi, honneur, gloire à messire de Lafayette, qui aujourd'hui fouille si profondément la riche mine de sa seigneurie de Pougibaut, et lui fait tous les ans payer une grosse rente de bel et bon argent, qui accroît sensiblement le numéraire de l'Auvergne.

La serrurerie. — Toutefois, Monsieur, il faut convenir que si l'ouvrier français n'est pas le premier pour extraire les métaux, il est le premier pour les mettre en œuvre.

Avez-vous assez examiné la magnifique serrurerie de l'hôtel d'où nous sortons?

Il va sans dire que la grande porte d'entrée, la porte de sûreté du plus riche financier, doit être forte, et elle l'est. Vous avez vu qu'elle est assujettie par un grand fleau de fer, qu'elle est défendue et ornée par de gros clous à têtes de diamants qui retiennent les rosettes des plaques ouvragées. Vous avez entendu tout le monde admirer particulièrement les heurtoirs, comme offrant la perfection de la sculpture et de la ciselure.

Les grilles du jardin, à mailles égales interrompues par des chiffres et des écussons, annonçant également la richesse du maître et l'habileté de l'ouvrier, ont aussi été remarquées.

Toutefois, on n'a pas assez remarqué dans les appartements les portes fermantes, tombantes, les portes s'ouvrant des deux côtés.

On n'a pas non plus assez remarqué des serrures à plusieurs tours, des serrures à loquet, à clanche, d'autres serrures avec des montres représentant des édifices, des colonnades, avec des

montres à l'antique, à grillages d'acier sur drap de couleur (1).
Moi, je me suis bien gardé de ne pas donner mon attention à la serrurerie de de la flèche. La grande pyramide est décorée vers la base de 4 pignons à jour placés sur les faces principales qui sont percées de grandes baies, et accompagnées de 4 clochetons à toutes ces parties de l'art. Je me suis bien gardé de ne pas la donner surtout à celle des targettes brasées au cuivre, à l'étain, à l'argent; à celle des ornements en fer fondu, de l'invention du célèbre Biscornette; surtout à celle des feuillages, des ramages, où l'art s'est joué du fer, l'a aminci, l'a contourné, l'a enroulé, où il l'a diversément coloré seulement par les diverses trempes.

La serrurerie des meubles, a-t-il continué, ne vous a-t-elle pas semblé encore plus belle? Il n'est pas possible que vous ayez vu sans un vif plaisir celle des grands coffres-forts, des coffrets en fer, des coffrets de bois, dont les serrures, à huit, dix, douze pènes, ont des clés si artistement mais si difficilement travaillées que l'ouvrier met à un pénéton, à un seul anneau des mois, des années entières. Je suis sûr qu'il en est de même de ces cadenas en glands, en poires, en raisins, en toutes sortes de formes; qu'il en est de même de ces placages chargés de quatrains français, grecs, de maximes en écriture brillante, étincelante (2). Je suivais depuis assez long-temps cet homme, j'étais enchaîné à ses côtés par le plaisir ou le besoin de l'entendre.

(Extrait de l'Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par M. A. Monteil.)

(1) J'ai vu chez les marchands de curiosités Warée, quai Voltaire, un coffre du XIV^e siècle dont les ornements de ce temps sont bien caractéristiques et dont la serrure à une montre ouvragée, percée à jour, appliquée sur du drap.

(2) Il n'est pas rare de voir chez les marchands de curiosités de Paris des bahuts, des coffres ou d'autres meubles garnis de plaques de fer sur lesquelles sont gravées des inscriptions. J'y en ai vu; j'en ai vu aussi, je crois, au vieux château de Bléré, près Amboise, sur les ornements des portes, etc.

Nouvelle Méthode pour apprendre seul à pincer de la guitare, composée par M. Cœma.

Cette Méthode contiendra:
1^o Un texte divisé en 20 chapitres, renfermant tous les principes nécessaires pour acquérir une bonne exécution;
2^o 5 planches en lithographie pour démontrer les doigts des deux mains;
3^o 64 leçons soigneusement doigtées et composées sur des mélodies agréables.
La Méthode de M. Cœma paraîtra dans le courant du mois de mai. Son prix marqué sera de 12 f., et pour les souscripteurs de 5 f. qui ne seront point payés d'avance. Ceux qui désirent souscrire sont priés de faire tenir leurs noms et leur adresse à l'auteur, rue Buisson, n^o 12.

Éléments de Physique, par C.-C. Person, docteur ès-sciences, professeur de physique et de chimie au Collège royal, ouvrage adopté par la Faculté des sciences et recommandé par M. Tabareau, doyen de la Faculté, professeur de physique; 3 vol. in-8^o avec planches, dont 2 vol. sont en vente. — Paris et Lyon 1837. — Prix: 10 f.
Nouveaux Éléments d'histoire naturelle, contenant la zoologie, la botanique, la minéralogie et la géologie, par A. Salacroux, professeur d'histoire naturelle au collège royal de St-Louis, avec 44 planches gravées sur acier; 1 gros vol. in-18 br. — Paris et Lyon 1837. — Prix: 7 f. (2435)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2423) Le mardi vingt-cinq avril mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, sur la place de la Préfecture, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers effets saisis, consistant en tables, commode, garde-robe, ustensiles de cuisine, vaisselle, grillage, potager, couvertures, linge, chaudron, etc.

ANNONCES DIVERSES

(2282) A VENDRE, à 6 p. 100 de revenu net. — Une maison bourgeoise avec un jardin clos de murs, de deux bichérées, près des Chartreux, rue d'Enfer, n^o 7, Croix-Rousse.

(2397) A VENDRE. — Office d'huissier, à Lyon, pour cause de santé.
S'adresser au bureau du journal.

(2388) A LOUER ensemble ou séparément. — Huit pièces meublées, à la campagne, avec la jouissance d'un clos ombragé dans une belle position, demi-heure de Lyon.
S'adresser, à M. Margerand, épicière, au coin de la Boucle et du faubourg de la Croix-Rousse, ou à Mme Ve Coquet, boulangère, en face.

(2402) A LOUER de suite. — Vastes bâtiments et jardin propres à toute espèce d'établissement.
S'adresser, grande rue de Vaise, n^o 46.

VACCINATION.

Le jeudi et le dimanche, depuis onze heures jusqu'à deux heures, on vaccine les enfants avec du virus-vaccin, pris sur des sujets sains. (Prix: 3 francs.)
S'adresser quai Saint-Clair, cours d'Herbouville, n^o 24, au 2^e, au-dessus de l'entresol. (2323)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stechas, dans les maladies de poitrine, telles que phthises pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrrouements, aphonies de la voix, crachements de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués, pensent de tout éloger.
Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre.
Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 25, à Lyon.
On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 21 AVRIL.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	
4,500	1,000	partimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,600
450	2,000		Pont de la Feuillée,	1,075
500	2,000		Pont Seguin,	2,275
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,650
2,360	1,000		Pont et Gare de Vaise,	1,600
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, C ^e Perrac,	
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,550
520	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,	1,000
			Lyon à Arles,	
180	2,000		Paquebots à vap ^r sur Saône,	4,550
			Lyon à Châlon,	
154	5,000	Idem.	Gond. à vap ^r sur Saône, marc.	1,200
400	10,000		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Isère,	1,100
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etienne,	15,000
240	5,000		Moulins à vap ^r de Perrache,	5,650
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abeille,	5,000

Bourse de Paris du 21 avril 1837.

Cinq pour cent	106 90	106 90	106 90	106 90
— fin courant	107	107	106 93	107
Quatre pour cent	98 13			
Trois pour cent	79 5	79 5	79	79
— fin courant	79 13	79 20	79 10	79 10
Rentes de Naples	99 5	99 5	98 85	98 85
— fin courant	99 5	99 5	98 95	99
Actions de la Banque	2407 50			
Quatre Canaux	1910			
Caisse hypothécaire	805			
Emprunt d'Haiti	550			

Spectacles du dimanche 23 avril.

GRAND-THÉÂTRE.
(Au bénéfice de M. Durbec.) LA MUETTE DE PORTICI, grand opéra en cinq actes. — On commencera à 7 heures.
Demain lundi 24 avril. — Relâche, en attendant l'arrivée des nouveaux sujets.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

FEUILLE D'ANNONCES.

Librairie.

50 CENTIMES LA LIVRAISON. — AVEC GRAVURES ANGLAISES. — DEUX LIVRAISONS PAR SEMAINE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR OLIVIER GOLDSMITH,

CONTINUÉE JUSQU'À NOS JOURS PAR CHARLES COOTE,

traduction

DE M. A. ARAGON.

AVEC DES NOTES D'APRÈS MM. THURRY, DE NORVINS, THIERS ET DE BARANTE.
Le prix de chaque livraison est fixé à 50 cent. prise à Paris, et 60 cent. par la poste.

L'ouvrage complet sera terminé dans le mois d'août prochain; il formera 4 volumes grand in-8^o, dont le prix sera de 7 fr. 50 c. pour les souscripteurs, et de 8 f. pour les non-souscripteurs.

On souscrit à Lyon, chez A. BARON, libraire. (2106)

LES ARCHIVES

DU

DESSINATEUR,

JOURNAL

Du Fabricant manufacturier d'Étoffes façonnées, Rubans, Impressions, Indiennes, Broderies, Tapisseries, Papiers peints, Porcelaines, Orfèvreries, Ornaments et Enjolivements de tous genres.

Un cahier de 50 feuilles tous les mois, à partir du 31 janvier.

Prix pour trois mois (3 cahiers, 150 feuilles), 18 f.; un an, 72 f.
Chaque feuille de fleurs, ornements ou bizarreries, de Pillement, Redouté, Chenavard, Pascal, Boulemer, Schilt, Julienne et autres artistes, se vendant, terme moyen, 75 cent., les six cents feuilles que les Archives du Dessinateur adresseront franco aux abonnés, dans l'espace d'un an, pour 72 fr., représentent au prix ordinaire du commerce une somme de quatre cent cinquante francs.

On souscrit à Lyon, chez A. Baron, libraire, rue Clermont.

Les abonnés seront servis dans l'ordre d'inscription: les premiers inscrits recevront donc les premières et par conséquent les meilleures épreuves. (2107)

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N^o 49.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Traité pratique des Convulsions dans l'Enfance, par J.-L. Brachet, médecin de l'Hôtel-Dieu et de la prison de Roanne de Lyon, membre de l'Académie royale de Médecine; 1 vol. in-8^o. — Paris et Lyon 1837, br. — Prix: 7 fr.

Concordance des Poids décimaux avec le Poids de marc, par Charles Larcanger, ouvrage indispensable aux orfèvres, bijoutiers, joailliers, marchands d'or et d'argent; 2^e édition revue, corrigée et augmentée par M. Cartier; 1 vol. in-8^o. — Paris et Lyon 1837, br. — Prix: 6 fr.